



QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions de personnel

Composition du Tribunal administratif de l'OIT

1. Aux termes de l'article III, paragraphe 2, du Statut du Tribunal administratif, «les juges sont nommés pour une durée de trois ans par la Conférence». La composition du Tribunal est actuellement la suivante:

Juges:

M. Michel Gentot (France), président: mandat venant à expiration en juillet 2001;

M^{me} Mella Carroll (Irlande), vice-présidente: mandat venant à expiration en juillet 2002;

M. Seydou Ba (Sénégal): mandat venant à expiration en juillet 2003;

M. Jean-François Egli (Suisse): mandat venant à expiration en juillet 2001;

M. James K. Hugessen (Canada): mandat venant à expiration en juillet 2003;

M^{me} Flerida Ruth P. Romero (Philippines): mandat venant à expiration en juillet 2003;

M^{me} Hildegard Rondón de Sansó (Venezuela): mandat venant à expiration en juillet 2003.

2. Il est proposé de renouveler pour une période de trois ans les mandats de M. Gentot et de M. Egli, qui viennent à expiration en juillet 2001.
3. *En conséquence, la commission est invitée à recommander au Conseil d'administration de saisir la Conférence internationale du Travail, à sa prochaine session, de la résolution suivante:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler les mandats de M. Michel Gentot (France) et de M. Jean-François Egli (Suisse) pour une période de trois ans.

Genève, le 21 février 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 3.